Nature

Des mares font peau neuve pour les amphibiens

Pour accueillir têtards de grenouilles et autres tritons, rien de tel que la restauration de mares, sous réserve de respecter quelques règles.

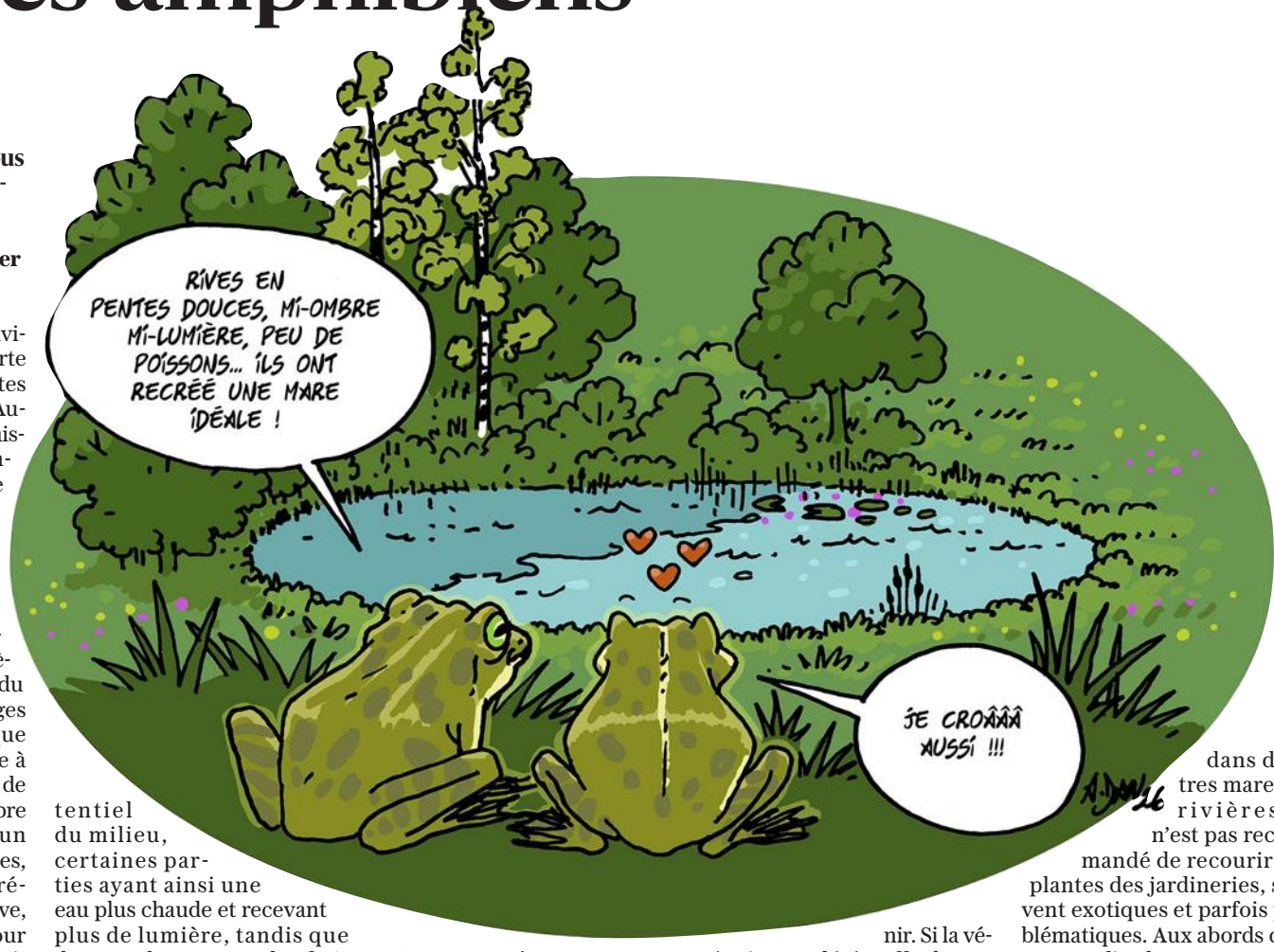

● Quel état des lieux dresser des mares bourguignonnes ?

On estime qu'il en existe environ 40 000, avec une plus forte densité dans certaines petites régions naturelles comme l'Auxois, la Puisaye ou le Charolais-Brionnais. Elles sont essentiellement d'origine humaine, créées à des fins d'abreuvement du bétail, d'artisanat… Les mares naturelles prennent surtout place dans les milieux alluviaux. Environ 30 % des mares ont disparu ces 30 dernières années, principalement du fait de changements d'usages agricoles. Un simple manque d'entretien peut conduire à leur comblement. Or, il s'agit de milieux cruciaux pour nombre d'espèces, a fortiori dans un contexte où prairies humides, marécages et tourbières régressent. La faune s'y abreuve, y vit, comme c'est le cas pour énormément d'insectes aquatiques, de mollusques et de crustacés, et surtout, s'y reproduit, comme les amphibiens, tous protégés par la loi.

● Comment bien s'y prendre pour restaurer ou entretenir une mare ?

Les curages sont à programmer durant un assec ou entre septembre et novembre. Épandre autour la matière prélevée permet aux éventuels animaux qui s'y trouvent de regagner la mare. Il faut veiller à la présence de quelques pentes douces et de profondeurs variées, avec, si possible, au moins une zone de 80 cm de profondeur ou plus. Ceci augmente le potentiel du milieu, certaines parties ayant ainsi une eau plus chaude et recevant plus de lumière, tandis que d'autres demeurent plus fraîches, moins sujettes à l'évaporation, et hors gel. L'absence de poissons étant une condition sine qua non pour une mare riche en biodiversité, il convient d'enlever les individus le cas échéant.

● Comment gérer la végétation ?

Elle joue un rôle d'oxygénation et d'épuration, sert de refuge, de lieu de ponte, et abrite des ressources alimentaires importantes. Pour autant, une part d'eau libre doit se maintenir. Si la végétation tend à étouffer la mare, en retirer à l'automne un quart à la moitié. Pour végétaliser, on peut attendre une colonisation naturelle si des milieux aquatiques sont à proximité, ou prélever avec parcimonie des échantillons d'espèces locales dans d'autres mares ou rivières. Il n'est pas recommandé de recourir aux plantes des jardineries, souvent exotiques et parfois problématiques. Aux abords de la mare, afin de conserver au moins 50 % de surface ensoleillée, couper les branches dont les chutes de feuilles sont source d'envasement et dont l'ombrage freine le développement de la végétation aquatique.

Paroles d'expert

Si la majorité des amphibiens sont en partie terrestres, leurs œufs et leurs larves sont en revanche strictement aquatiques. Pour accomplir leurs métamorphoses jusqu'au stade adulte, ils sont entièrement dépendants de l'eau. Une mare ne doit pas obligatoirement être permanente pour leur être favorable, mais doit absolument rester en eau entre décembre et juillet, et doit être préservée de toute intervention sur cette période. Au-delà, une bonne partie des larves seront sorties de l'eau. Avant, elles seront condamnées par un assec, ou risquent d'être impactées par toute perturbation. Les produits phytosanitaires sont par ailleurs toujours à proscrire dans les environs. Le triton marbré et le triton ponctué sont considérés comme en danger d'extinction en Bourgogne ; le triton crêté comme vulnérable ; et la rainette verte comme quasi menacée. Ces espèces comptent parmi les nombreux bénéficiaires potentiels d'une mare que vous aurez créée ou restaurée !



Lisa Leprêtre ● Chargée de missions Plan d'action mares à la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne

Pour en savoir plus ►

Des informations pour conventionner votre mare en "Refuge mare" et vous faire accompagner par la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne sont à retrouver sur https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/refuge-mares_688.html.

►Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant trente-et-une structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB.
Illustration : Daniel Alexandre.
Rédaction : Alice Despinoy avec la collaboration de Lisa Leprêtre